



## Note aux rédactions

# Inauguration du Pôle de Rattachement d'Extraction Judiciaire (PREJ) de Fleury-Mérogis

Judi 13 février 2020 – 1, rue du Général de Gaulle – 91700 Fleury-Mérogis

Paris, le 12 février 2020

La reprise par l'administration pénitentiaire de la mission des extractions de détenus (extractions judiciaires), initiée depuis 2011, vient de s'achever le 4 novembre 2019 sur l'ensemble du territoire national.

Ce transfert de mission du Ministère de l'intérieur vers le Ministère de la Justice a été rendu possible par la mobilisation de moyens importants : effectifs supplémentaires, locaux, véhicules, formation des agents de l'administration pénitentiaire etc.

Un exemple de cette mobilisation exemplaire est la création du Pôle de Rattachement des Extractions Judiciaire (PREJ) de l'Essonne, sur le domaine pénitentiaire de Fleury-Mérogis. Le PREJ de l'Essonne est chargé des extractions judiciaires (audiences, autorisations de sortie sous escorte, reconstitution, mandats d'amener) de la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, plus grand établissement d'Europe, et du Centre pénitentiaire Sud Francilien (Corbeil-Essonnes).

Mis en service en mai 2019, le PREJ a requis un investissement de 6 570 000 €, porté par le Ministère de la justice. Entre le 2 mai 2019 et le 31 décembre 2019, le PREJ de Fleury-Mérogis a d'ores et déjà reçu 9330 réquisitions d'extractions judiciaires, qui ont été honorées par l'administration pénitentiaire et n'ont requis l'appui des forces de police ou de gendarmerie que de manière très exceptionnelle.

Cette mission sensible est fondamentale pour le bon fonctionnement de la justice. Dans le souci constant de garantir la sécurité des personnes, elle contribue au bon déroulement des enquêtes, à l'exécution des peines prononcées par les tribunaux et permet aux justiciables d'exercer leurs droits.

Déroulé prévisionnel - de 15h00 à 17h00

- Démonstration d'une prise en charge
- Visite des locaux et présentation des véhicules et du matériel
- Discours et dévoilement d'une plaque
- Point presse

Merci de vous accréditer auprès du service de presse de la Préfecture de l'Essonne  
[Pref-communication@essonne.gouv.fr](mailto:Pref-communication@essonne.gouv.fr)

**Carte de presse obligatoire**